



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS RELATIVES AU PRÊT DE MATÉRIEL AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE	Décision 26/06/2024 N° DGS/2024/058

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que le Festival « Luynes à l'assaut de l'Amérique » se tiendra du 12 au 15 septembre 2024,

CONSIDÉRANT le partenariat qui lie la commune aux Narvalo's Bikers organisateurs de ce Festival,

CONSIDÉRANT que pour sécuriser cet événement les organisateurs ont besoin de barrières Vauban,

CONSIDÉRANT que Conseil Départemental d'Indre-et-Loire dispose de ce matériel,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, représenté par Madame Nadège ARNAULT en qualité de Présidente, deux conventions relatives aux prêts de deux remorques de 36 barrières Vauban (une remorque à retirer au STA NO de Langeais et la deuxième au STA NO de Couesmes).

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à compter du vendredi 06 septembre 2024 7h30 jusqu'au mercredi 18 septembre 2024 9h00.

Article 2 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire au titre du contrôle de légalité.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 01 JUIL 2024

- sa publication sur le site internet de la

commune le : 01 JUIL 2024

Fait à LUYNES, le 26 juin 2024

Le Maire



Bertrand RITOURET

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240626-DGS_2024_58-AR

